

Avertisseur de fumée à cellule photo-électrique

Guide de l'utilisateur

Modèle : **p9050CA**



Fonctionne à pile 9V

ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Contenu de ce Guide de l'utilisateur

1. Introduction
2. Installation
3. Fonctionnement
4. Entretien
5. Incendie – Sécurité
6. Garantie



Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0
Service à la clientèle: 1-800-880-6788
www.kiddecanada.com

Fabriqué en Chine - Brevets en instance

1. Introduction

Modèle p9050CA

Nous vous remercions d'avoir acheté cet avertisseur de fumée. Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute qualité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en jeu.

Veillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le manuel de l'avertisseur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec notre service à la clientèle au 1-800-880-6788.

La figure 1C vous aidera à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

AVERTISSEMENT! Si vous retirez la pile, cet appareil cessera de fonctionner.

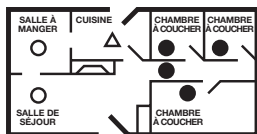
IMPORTANT! Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez le manuel à proximité de l'avertisseur pour y référer ultérieurement.

2. Installation

Emplacements recommandés

- Installez le premier avertisseur à l'endroit attenant aux chambres à coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, vous devez surveiller et protéger le trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil, installez des avertisseurs additionnels y attenant (consultez la figure 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.
- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section Maisons mobiles pour obtenir plus de détails.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).
- Placer les avertisseurs de fumée aux deux extrémités d'un couloir ou d'une grande chambre dont la longueur est de plus de 30 pi (9,1 m). Dans le cas des grandes pièces, on recommande d'utiliser un seul avertisseur de fumée pour 500 pieds carrés de surface utile.
- Installer les avertisseurs de fumée sur des plafonds en pente, pointus ou cathédrale en suivant les lignes directrices de montage suivantes comme on l'indique sur les schémas 2B et 2C. En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce (consultez les figures 2B et 2C).

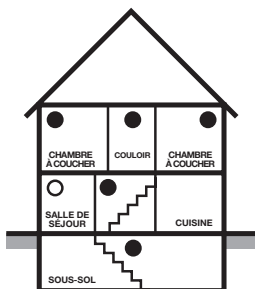
2. Installation



- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique

PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

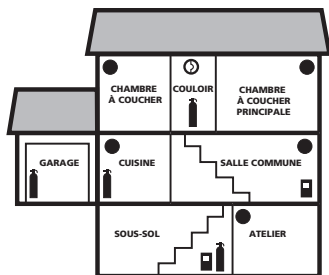
FIGURE 1A



PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

FIGURE 1B

- Dans le cas des maisons qui ne sont pas bien isolées, la chaleur ou le froid extrême peut être transféré de l'extérieur vers l'intérieur par des murs et un toit mal isolés. Ceci peut créer une barrière thermique qui peut empêcher la fumée d'atteindre un avertisseur monté au plafond. Si vous n'êtes pas sûr de l'isolation de votre maison ou si vous remarquez que les murs extérieurs et le plafond sont soit froids ou chauds, on doit installer l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur. Dans de telles maisons, installer l'avertisseur de fumée de sorte que son bord extérieur se trouve à au moins 4 po (10 cm) et à au plus 12 po (30,5 cm) au-dessous du plafond.



-  EXTINCTEURS D'INCENDIE
-  AVERTISSEURS DE FUMÉE
-  AVERTISSEURS DE MONOXYDE DE CARBONE
-  AVERTISSEUR DE FUMÉE/CO VOCAL

FIGURE 1C

POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA DEMEURE

2. Installation

- Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 12 po (305 mm) à la verticale en descendant du point le plus haut (Image 2D).

Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. N'installez pas un avertisseur dans un endroit où la température descend sous 4,4° C (40° F) ou s'élève au-dessus de 37,8° C (100° F), tel que les garages et greniers non finis.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 85%. Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- Éviter d'installer des avertisseurs de fumée à ionisation (sans fonction silence) dans les cuisines. La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.
- On ne doit pas utiliser des avertisseurs de fumée avec protecteurs de détecteur à moins que la combinaison (avertisseur et protecteur) n'ait été évaluée et jugée convenable à cette fin.

2. Installation

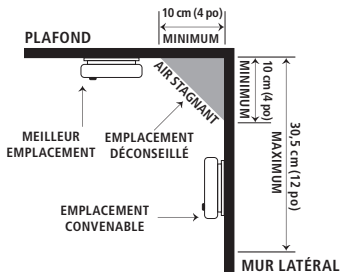


FIGURE 2A

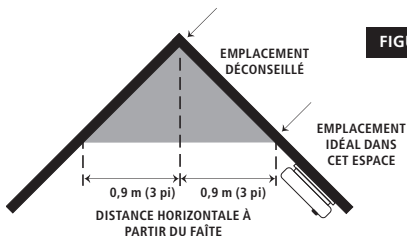


FIGURE 2B

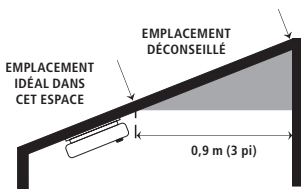


FIGURE 2C

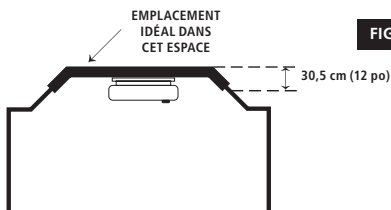


FIGURE 2D

2. Installation

Mounting

ATTENTION: Cet avertisseur de fumée est scellé et il est impossible d'en retirer le couvercle.

- Pour retirer la plaque de fixation située à l'arrière de l'avertisseur, tenez-la d'une main et, de l'autre, tournez l'avertisseur dans la direction indiquée par la flèche "POUR RETIRER", imprimée sur le devant de l'appareil.
- Afin d'obtenir un bel alignement de l'avertisseur par rapport au corridor ou au mur, il faut que la ligne "A", démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou horizontale pour une installation murale (consultez la figure 3A).
- Utilisez les vis et brides d'ancrage incluses pour maintenir la plaque de fixation, au plafond ou au mur, bien en place (consultez la figure 3B).
- Dans le cas d'une installation murale, placez l'avertisseur de façon à ce que le bouton soit positionné au bas de l'appareil pour des raisons d'ordre esthétique (consultez la figure 3C).
- **NOTA :** Cet avertisseur est alimenté par pile et ne doit pas être utilisé sans une des piles recommandées. La pile doit être en bon état de fonctionnement et correctement installée.
- Abaissez le levier de sécurité dans le compartiment à pile(s) pour pouvoir y insérer la pile (consultez la figure 3E).

Mécanisme de sûreté de l'avertisseur

- Afin de rendre l'avertisseur de fumée fiable, une goupille de verrouillage vous est fournie avec les vis et brides d'ancrage. Cette goupille découragera tout enfant ou autre individu qui serait tenté de retirer l'avertisseur de son support. Une fois l'avertisseur installé sur la plaque de fixation, insérez la goupille dans l'ouverture située sur le côté de l'avertisseur (consultez la figure 3F).

REMARQUE: Lorsqu'il est nécessaire de changer la pile, vous devez retirer la goupille de verrouillage de l'ouverture à l'aide d'une paire de pince à long bec. Vous pouvez alors enlever l'avertisseur de la plaque de fixation.

2. Installation

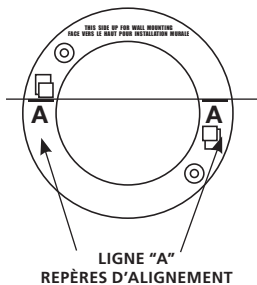


FIGURE 3A

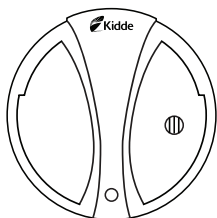
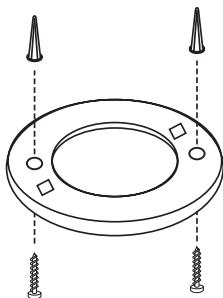


FIGURE 3C

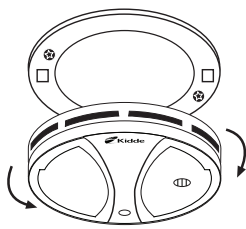


FIGURE 3D

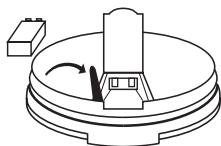


FIGURE 3E

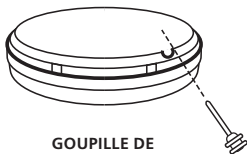


FIGURE 3F

2. Installation

Maisons mobiles

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-avant. (Consultez la section Emplacements recommandés et la figure 2A).

Dans les cas de maisons mobiles plus anciennes où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).

Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives de les figures 1A et 1B.

AVERTISSEMENT : Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée lorsqu'une maison mobile a été mis en entreposage, et au moins une fois par semaine lorsque vous y habitez.

3. Fonctionnement

ATTENTION: Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

- Après l'installation, tester en appuyant sur le bouton qui se trouve sur le couvercle pendant au moins 5 secondes. L'avertisseur se déclenche si toutes les pièces électroniques, les circuits, l'alarme et les piles fonctionnent. Si l'avertisseur ne se déclenche pas et qu'on a déjà remplacé la pile, on doit remplacer l'avertisseur.

L'avertisseur de fumée est opérationnel dès qu'une pile neuve a été mise en place et que le processus de vérification est terminé. Quand la chambre de détection de l'avertisseur de fumée photoélectrique détecte des produits de combustion, l'avertisseur sonore se déclenche et émet une alarme temporaire forte (85 dB) jusqu'à ce que la chambre de détection ne contienne plus de particules de fumée.

3. Fonctionnement

Fausse alarmes

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour réduire les fausses alarmes. En général, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme à moins qu'elle soit aspirée en direction de l'avertisseur.

Les particules de combustion provenant de la cuisson peuvent déclencher une alarme si l'avertisseur est situé à proximité de l'aire de cuisson. Une grande quantité de particules de combustion provient de substances répandues ou de la cuisson au gril. L'utilisation de la hotte filtrante au-dessus de votre cuisinière qui évacue la fumée dehors (type: non recirculation) contribuera également à éliminer ces particules de combustion de la cuisine.

Caractéristique du bouton Hush® (arrêt d'alarme)

ATTENTION : On ne doit utiliser cette fonction que pour arrêter un avertisseur qui s'est déclenché dans des conditions ne présentant pas de danger comme de la fumée de cuisson.

Les particules de combustion de cuisson peuvent déclencher l'avertisseur si celui-ci est installé trop près de la zone où l'on cuisine. De grandes quantités de particules combustibles proviennent de déversements ou de la cuisson au gril. L'utilisation du ventilateur sur une hotte d'extraction (pas du type à recirculation) contribue également à éliminer ces produits combustibles de la cuisine.

Le bouton « Hush » est très utile dans une cuisine ou dans les endroits susceptibles de connaître des alarmes intempestives. La fonction Hush®, activée en appuyant sur le bouton Test/Hush® qui se trouve sur le couvercle de l'avertisseur de fumée, désensibilise temporairement l'avertisseur.

Si la fumée n'est pas trop dense, l'alarme s'arrête et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes et certains dispositifs peuvent émettre un pépiement approximativement toutes les 40 secondes pendant au moins 8 minutes.

L'avertisseur de fumée se réenclenche automatiquement pour atteindre la sensibilité normale après environ 8 minutes. Si, après cette période des particules de combustion sont encore présentes, l'avertisseur retentit de nouveau.

On peut utiliser la fonction Hush® à plusieurs reprises jusqu'à ce que les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées.

REMARQUE: La présence d'une épaisse fumée annulera la fonction du bouton Hush® et l'avertisseur se mettra à retentir continuellement.

3. Fonctionnement

Vérification

NOTA : UN TEST HEBDOMADAIRE EST NÉCESSAIRE

ATTENTION : Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

L'avertisseur de fumée fonctionne une fois qu'une pile neuve est installée et que le test est terminé. Quand la chambre du capteur de l'avertisseur de fumée détecte des produits de combustion, l'avertisseur sonore fait entendre une alarme forte (85 dB) jusqu'à ce que les particules de fumée soient évacuées de la chambre de détection.

Tester en appuyant sur le bouton de test qui se trouve sur le couvercle pendant au moins 5 secondes. L'avertisseur se déclenche si toutes les pièces électroniques, les circuits, l'alarme et les piles (le cas échéant) fonctionnent. Si l'avertisseur ne se déclenche pas et qu'on a déjà remplacé la pile, on doit remplacer l'avertisseur. **N'UTILISEZ PAS** une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.

Vérifiez l'avertisseur chaque semaine pour vous assurer qu'il fonctionne adéquatement. L'appareil peut s'avérer défectueux si l'alerte sonore est instable ou faible. Le cas échéant, vous devez le retourner pour qu'il soit réparé (consultez la section Garantie).

Cet avertisseur de fumée est muni d'un indicateur clignotant rouge. Ce témoin lumineux rouge DEL est situé sous le bouton d'essai et clignotera toutes les 40 secondes; ceci indique que l'avertisseur de fumée est alimenté par le courant.

Lorsque l'avertisseur décèle des produits de combustion, il émet une alerte stridente de 85 db (à intervalles réguliers) et le témoin rouge DEL clignote rapidement aux deux secondes jusqu'à ce que l'air environnant redevienne clair.

Les avertisseurs qui échouent au processus de vérification ou qui ne fonctionnent pas adéquatement doivent être remplacés. De même, faites l'achat de nouveaux avertisseurs au bout de 10 ans d'utilisation.

4. Entretien

Retrait de l'avertisseur

Si vous avez activé le mécanisme du levier de sûreté de l'avertisseur de fumée et que vous désirez retirer l'avertisseur, reportez-vous à la section Mécanisme de sûreté de l'avertisseur pour y consulter les directives.

Pour ôter l'avertisseur de la plaque de fixation, tournez l'avertisseur dans le sens "POUR RETIRER", indiqué par la flèche sur le couvercle frontal.

Remplacement de la pile

Cet avertisseur est muni d'un circuit de contrôle de pile faible. Lorsque la pile est faible, par exemple, ce circuit déclenche une alerte à tonalité aiguë qui retentit à environ toutes les 30 à 40 secondes pour une durée minimale de sept (7) jours. Si cette situation se présente, remplacez la pile.

Cet avertisseur de fumée emploie une pile de 9 V (les types de pile carbone-zinc, alcalin et lithium peuvent être utilisés). Une pile neuve devrait avoir une durée d'un an selon des conditions normales d'utilisation.

N'ayez recours qu'aux piles de 9 V suivantes lorsque vous remplacez la pile:

Type de carbone-zinc	Eveready 1222 Gold Peak 1604P ou 1604S
Type alcalin	Energizer 522 Duracell MN1604 ou MX1604 Gold Peak 1604A Panasonic 6AM6, 6AM-6, 6AM-6PI, 6AM6X et 6LR61 (GA)
Type lithium	Ultralife U9VL-J

Vous pouvez vous procurer ces piles chez votre détaillant local.

AVERTISSEMENT: N'utilisez que les piles indiquées ci-haut. L'utilisation de piles autres que celles recommandées risque de nuire au bon fonctionnement de l'avertisseur de fumée. Par mesure préventive, remplacez la pile au moins une fois l'an ou lorsque vous avancez l'heure au printemps. Consultez les directives inscrites à l'arrière de l'avertisseur lorsque vous procédez à l'installation de la pile.

4. Entretien

REMARQUE: UNE VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE DE L'APPAREIL EST REQUISE!

Nettoyage de l'avertisseur

Cet avertisseur devrait être nettoyé au moins une fois par année.

- Retirez l'avertisseur de la plaque de fixation tel qu'expliqué dans les sections précédentes, avant de commencer à nettoyer l'appareil. Vous pouvez nettoyer l'avertisseur à l'aide d'un dispositif à air comprimé ou d'un boyau d'aspirateur muni d'une brosse souple. Dépendant quel appareil vous employez, soufflez ou aspirez l'air autour du périmètre de l'appareil pour dégager la poussière ou la saleté. La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un linge humide et bien essoré (si le linge est trempé, vous risquez que de l'eau pénètre dans l'appareil).
- Dès que vous aurez terminé, réajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et vérifiez l'appareil en appuyant sur le bouton d'essai. Si le nettoyage ne remet pas l'avertisseur en état de fonctionner normalement, il devrait être remplacé.
- Ne couvrez pas l'appareil de peinture. Celle-ci obstrue les rainures et, par conséquent, affecte la sensibilité des détecteurs pour déceler la présence de fumée. N'essayez jamais de démonter l'appareil ou d'en nettoyer l'intérieur. Un tel geste annulerait votre garantie.

5. Incendie – Sécurité

Limitations des avertisseurs de fumée

AVERTISSEMENT: Veuillez lire attentivement et entièrement.

- La norme 72 de la NFPA stipule que l'équipement avertisseur d'incendie pour les zones résidentielles est capable de protéger environ la moitié des occupants dans des feux potentiellement mortels. Les personnes les plus vulnérables sont celles qui sont trop âgées ou trop jeunes, handicapées physiques ou mentales qui ne peuvent pas évacuer même quand elles sont averties suffisamment à l'avance. Pour ces personnes, d'autres stratégies comme la protection sur place, l'évacuation assistée ou le sauvetage seraient nécessaires.
- Les avertisseurs de fumée sont des appareils à prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie; la sensibilité des détecteurs a, par ailleurs, ses limites. Bien que les avertisseurs à ionisation présentent une grande sensibilité à capter le signal d'un feu, ils excellent surtout à déceler les incendies spontanés plutôt que les feux couvant à lente allure. Les avertisseurs à cellule photo-électrique, par ailleurs, sont justement conçus pour mieux déceler les feux couvant à lente allure. Les incendies de résidences s'amorcent de différentes façons et s'avèrent souvent imprévisibles. Kidde recommande que les deux types d'avertisseurs, à ionisation et à cellule photo-électrique, soient installés.
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Les avertisseurs alimentés en c.a. (sans pile d'appoint) ne fonctionnent pas si l'alimentation c.a. a été coupée, par exemple par un feu électrique ou par l'ouverture d'un fusible.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement de pile et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.

5. Incendie – Sécurité

- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locataires et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

Règles de sécurité appropriées

Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!

- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.
- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

5. Incendie – Sécurité

Procédures d'évacuation relatives à l'avertisseur

- Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infiltre autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utiliser plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme l'indiquent la NFPA et les UL. En voici des exemples:
 - a) Fumer au lit.
 - b) Laisser des enfants sans supervision.
 - c) Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
 - d) les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
 - e) les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
 - f) les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

5. Incendie – Sécurité

Recommandations supplémentaires

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Détection de fumée. Si cela est prescrit par les lois, codes ou normes applicables pour un type particulier d'occupation, des avertisseurs de fumée simples et doubles améliorés doivent être installés comme suit :

1. Dans toutes les chambres y compris les chambres d'amis
2. À l'extérieur des chambres de chaque unité d'habitation, à moins de 6,4 m (21 pi) de toute porte de chambre, la distance mesurée le long d'un chemin de circulation
3. À chaque étage d'une unité d'habitation comprenant les sous-sols
4. À chaque étage d'une maison de repos et de soins (petit établissement), comprenant les sous-sols et excluant les vides sanitaires et les greniers non finis
5. Dans la salle de séjour d'un petit hôtel
6. Dans la salle de séjour d'une maison de repos et de soins (petit établissement).

Détection de fumée – Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Les zones supplémentaires comprennent le sous-sol, les chambres, la salle à manger, la chaufferie, la salle de rangement et les couloirs non protégés par les avertisseurs de fumée. L'installation des avertisseurs de fumée dans les cuisines, greniers (finis ou non finis) ou garages n'est normalement pas recommandée parce qu'à ces endroits, les conditions peuvent à l'occasion ne pas être propices à leur bon fonctionnement.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269

Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée.

6. Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS

Si après avoir examiné ce manuel, il vous semble que votre avertisseur est défectueux d'une façon ou d'une autre, ne pas détraquer l'avertisseur. Dans de nombreux cas, la façon la plus rapide de remplacer votre avertisseur est de le ramener au magasin où il a été acheté. Vous pouvez également le retourner pour entretien à Kidde. Si vous avez des questions, appelez le service à la clientèle Kidde au 1-800-880-6788.

Kidde garantit que l'avertisseur fermé (sans les piles) sera exempt de défauts au point de vue matériaux et main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation pour une période de dix ans à partir de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou de toute partie de celui-ci que nous trouvons défectueux au point de vue matériau, main-d'œuvre ou conception, gratuitement, en envoyant l'avertisseur avec la preuve d'achat, frais de poste et de retour prépayés à : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0.

Cette garantie ne s'appliquera pas à cet avertisseur s'il a été endommagé, modifié, maltraité ou transformé après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'une mauvais entretien ou d'un courant c.c. inapproprié. Toute garantie implicite s'appliquant à cette vente et notamment les garanties de description, de commercialisation et d'aptitude à l'emploi particulier est limitée au cours de la période de garantie ci-avant. Le fabricant ne doit en aucun cas être tenu responsable de la perte de jouissance de ce produit ou de tout dommage indirect, spécial, accidentel ou des coûts ou frais engagés par le client ou tout autre utilisateur de ce produit, que ce soit en raison d'une rupture de contrat, négligence, responsabilité délictuelle ou autre. Le fabricant n'aura aucune responsabilité en cas de blessures ou de dommages matériels ou de tout dommage spécial, consécutif de quelque sorte que ce soit résultant d'une fuite de gaz, d'un feu ou d'une explosion.

Comme certaines provinces ne prévoient pas de limites relatives à la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages incidentiels ou consécutifs, les limites ou exclusions ci-avant peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie donne les droits particuliers mais vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. La garantie ci-avant ne peut pas être transformée sauf par écrit signé par les parties aux présentes.

IMPORTANT : Ne pas retirer le couvercle arrière. S'il est retiré, la garantie est annulée. Votre avertisseur de fumée Kidde ne remplace pas une assurance biens, invalidité, vie ou autre. Vous avez la responsabilité de contracter une assurance. Consulter votre agent d'assurance.



Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0

QUESTIONS OU DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Appeler notre service à la clientèle au **1-800-880-6788** ou visiter
notre site web à **www.kiddecanada.com**